



Dassault-Aviation

## NAO 2018

# Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion sur le temps de travail du 08 novembre 2018

Pour cette 1<sup>ère</sup> réunion sur le temps de travail, la CGT était représentée par : M. LISION Éric (Saint Cloud), M. LAVILLE Jean Jacques (Martignas), M. JOUANNE Damien (Argenteuil) et M. ROBINSON Laurent (Mérignac).

En préambule, la CGT a lu une déclaration demandant la libre disposition de l'ensemble des congés, la récupération des 3 jours de RTT manquants, et la restitution du « jour de solidarité » pour l'ensemble des salariés.

**Les propositions de la Direction Générale sont les suivantes :**

- 10 jours de RTT collectives : **10 juin 2019, 23-24-26-27-30-31 décembre 2019, 02-03 janvier 2020 et 22 mai 2020**
- 1, 2 et 3<sup>ème</sup> semaine de congés légaux : **du 22 juillet au 09 août inclus**
- 4<sup>ème</sup> semaine : **accolée avant ou après, au choix de la direction de chaque établissement (15 au 19 juillet ou 12 au 16 août)**
- 5<sup>ème</sup> semaine de congés légaux : **libre disposition.**

### **Commentaire CGT :**

Malgré une charge de travail soutenue sur tous les sites, la Direction Générale resserre, une fois de plus, les boulons en imposant une fermeture de 4 semaines cet été (contre 3 semaines imposées l'année dernière).

**Toutes les organisations syndicales sont pourtant intervenues pour réclamer plus de libertés dans la gestion de nos congés !**

M.PETIT, serein, détendu et rigolard a écouté tous les arguments plaidant pour plus de souplesse mais les a tous balayé sans explications !

Au risque, soulevé par la CGC, que les salariés de Saint-Cloud se mettent en grève, M.PETIT rigole en disant « Houlà là une grève ».

**1936, avec ses milliers de salariés en grève pour faire avancer leur revendication, est loin...**

Pourtant le fonctionnement bien plus moderne des autres sociétés du GIFAS, ne fermant pas durant la période d'été, est une chose que la société Dassault a su faire par le passé avec **seulement 2 semaines de fermeture.**

Malgré les précédentes expressions avec un **OUI massif pour la libre disposition des congés** au travers des pétitions, la DG continue de s'obstiner à maintenir l'imposition des congés d'été.

Pour continuer d'accompagner l'expression des salariés pour une libre disposition des congés et puisque la DG nous parle sans cesse de transformation, la CGT lui a proposé de passer à la version 4.0 de son logiciel sur les congés.

Dans un premier temps, pour ne pas faire « bugger » son ancien logiciel, la CGT lui a proposé sa version 2.0 à l'essai cette année avec seulement 2 semaines imposées.

Nous lui avons donc donné les liens pour cette mise à jour **mais peut-être faudra-t-il une nouvelle fois que les salariés s'emparent du sujet** afin que la Direction daigne se connecter à leur revendication.

**Nous verrons donc à la prochaine réunion (13 novembre) si cette mise à jour s'est bien passée...**

**Déclaration CGT – NAO**  
**« Organisation du Temps de Travail »**  
**du 08 novembre 2018**

*« Les congés payés sont un droit acquis en France par les travailleurs depuis le 7 juin 1936. Si cette innovation sociale majeure pour l'époque est aujourd'hui une évidence, il n'en a pas toujours été ainsi.*

*Par principe, le patronat était hostile aux congés payés. Il fallut des décennies de luttes, de batailles et d'argumentations pour les imposer dans la loi.*

*Comme toujours, quelques entrepreneurs s'étaient toutefois montrés plus clairvoyants que d'autres et avaient compris bien avant 1936 que ce temps libre offert aux salariés n'était pas un coût mais plutôt un investissement.*

*Pourquoi ce rappel me demanderez-vous ? C'est simple, nous souhaiterions vous voir enfin sortir de vos positions dogmatiques et archaïques concernant la gestion de nos congés.*

*Alors que depuis plusieurs années des entreprises du monde entier, France y compris, ont fait le choix du concept de **jours de vacances illimités**, vous en êtes encore à vouloir imposer les 5 semaines de congés et 10 jours de RTT.*

*L'année dernière, sous un faux prétexte de nécessité d'organisation industrielle, vous avez voulu imposer les 5 semaines de congés et anticiper des jours de RTT, contraignant les salariés à se plier à votre calendrier.*

*Mais pour vous, peu importe la situation :*

- *des familles monoparentales,*
- *des salariés dont le conjoint ont eux aussi des congés imposés différent des nôtres,*
- *des salariés sans enfants ou célibataires qui sont de surcroît obligés de payer plein pot leurs vacances d'été.*

*Enfin, pour vous, peu importe que les salariés soient satisfaits ou non !*

***Pourtant chaque année, force est de constater, au travers de nos pétitions, que votre management dictatorial n'a fait qu'exaspérer et monter la grogne chez les salariés.***

***Ces derniers se prononçant toujours massivement et majoritairement pour le « OUI » à la libre disposition de leurs congés et « NON » à l'imposition des semaines de congés d'été, ils vous ont contraint à revoir vos positions, sans incidence négative sur l'activité de la société !***

***Monsieur Petit, la CGT ne vous demande pas encore, d'avoir un nombre de jours de congés illimités. Mais la CGT, porte-parole des salariés, vous demande aujourd'hui de respecter leur expression, dans une logique de bon sens et pour une réelle **Qualité de Vie au Travail**, par la libre disposition de tous les congés 2019-2020, la récupération des 3 jours de RTT manquants et la restitution du jour de solidarité pour tous les salariés ».***